







ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le lundi 14 septembre 1857, à une heure précise, il sera procédé, par M. le préfet de la Seine, en conseil de préfecture, à l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication, au rabais et sur soumissions cachetées, des TRAVAUX DE DIVERSES NATURES à exécuter à l'hospice de La Rochefoucauld.

Mise à prix : 13,123 fr. 85 c. Les entrepreneurs de maçonnerie qui voudront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des plans, devis et cahier des charges au secrétariat de l'administration, rue Neuve-Notre-Dame, n° 2, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), depuis dix heures jusqu'à trois.

Ventes immobilières.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

MAISON DÉPENDANCES A BOURGES

Études de M. DRUMERY, avoué à Paris, rue de Mulhouse, 9, et de M. PELLÉ, notaire à Bourges (Loir-et-Cher). Vente de biens de mineurs, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère et en l'étude de M. Pellé, notaire à Bourges, le jeudi 28 septembre 1857, à midi précis, en un seul lot.

D'une MAISON et dépendances, sises à Bourges, rue Courtalon, 38. Mise à prix, 10,000 fr. S'adresser pour les renseignements :

DEUX MAISONS DE CAMPAGNE

Adjudication, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 8 septembre 1857, heure de midi. De deux MAISONS DE CAMPAGNE au bas de Saint-Germain-en-Laye, en face du pavillon Henri IV, rue des Vignes, 6 et 10.

VERRERIE DE PANTIN Grande-Rue, 84, à vendre, le 4 septembre 1857, en l'étude de M. AULOQUE, notaire à Paris, rue Montmartre, 146. (7449)

4 PROPRIÉTÉS A PARIS

Adjudication sur une seule enchère, par suite de licitation, à la chambre des notaires de Paris, par M. DUMAS et POUJOL, le 8 septembre 1857. De 4 PROPRIÉTÉS sises à Paris, savoir :

FILATURE DE COTON A CHOLET

A vendre : Bel et vaste établissement de FILATURE DE COTON, situé ville de Cholet (Maine-et-Loire), avec ses bâtiments et dépendances, avec les métiers et machines qui le garnissent.

Ventes mobilières.

BOIS DE CHARPENTE, ETC.

Vente après décès et par suite de liquidation de société, à Neuilly, au chantier Bordet, sis dans le parc, boulevard Bineau, le mardi 19 septembre 1857, heure de midi, de quantité de bois de charpente et de menuiserie, outils, hangar, établis, chabot en bois et planches sur moellons, etc.

SOCIÉTÉ DES MINES DE HOUILLE D'AUCHY-AU-BOIS

Le conseil d'administration de la Société des Mines de Houille d'Auchy-au-Bois (Pas-de-Calais) a l'honneur d'informer MM. les actionnaires de cette compagnie que l'assemblée

générale annuelle aura lieu le lundi 5 octobre prochain, à onze heures du matin, dans le local des séances de la Société des Ingénieurs civils, rue Buffault, 26, à Paris.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU MIDI ET DU CANAL LATÉRAL A LA GARONNE.

CONVERSION DES TITRES. — EXÉCUTION DE LA LOI DU 23 JUIN 1857. Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les porteurs d'actions et d'obligations de la Compagnie que la conversion de ces titres en titres nominatifs aura lieu, à partir du 5 septembre prochain, dans les bureaux de la Société générale de Crédit mobilier, place Vendôme, 43, à Paris.

COMPAGNIE DES MINES DE LA GRAND'COMBE

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les porteurs d'actions de la Compagnie et les porteurs des obligations de l'ancienne société des mines de la Grand'Combe et des chemins de fer du Gard, que les demandes de conversion de ces titres en titres nominatifs seront reçues à partir du 1er septembre prochain.

CHEMINS DE FER DES ARDENNES

CONVERSION DES TITRES. — EXÉCUTION DE LA LOI DU 23 JUIN 1857. Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que la conversion des titres au porteur en titres nominatifs pourra être opérée à partir du 1er septembre.

plir et à signer, et il leur sera délivré un récépissé indiquant le jour de la remise des titres nominatifs.

COMPAGNIE PARISIENNE DES ÉQUIPAGES DE GRANDE REMISE

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, à l'effet d'entendre le rapport du gérant et du conseil de surveillance, de faire aux statuts toutes modifications, et de prendre toutes délibérations et toutes mesures qui seraient présentées dans l'intérêt de la Compagnie.

CHEMIN DE FER DU NORD.

La loi du 23 juin 1857 a établi sur les titres au porteur, sans exception pour les titres déposés, un droit annuel de 0.12 c. par 100 francs, que les compagnies doivent prélever au moment du paiement des coupons de dividende et d'intérêt.

GRANDE MÉDAILLE D'HONNEUR

à l'Exposition universelle de 1855. ORFÈVRE CHRISTOPHE. Argentés et dorés par les procédés électro-chimiques. PAVILLON DE HANOVRE. MAISON DE VENTE. CH. CHRISTOPHE ET C.

par la loi. Ils trouveront au siège de la compagnie des bordereaux qu'ils auront à remplir et à signer.

ÉTUDE D'AVOUÉ

à céder dans un bon chef-lieu d'arrondissement, pays riche. Produit 8,000 fr. Toutes facilités de paiement. S'adresser à MM. Norbert Estibal et fils, place de la Bourse, 12. (18288)

ACHATS ET VENTES DE RENTES

d'actions, placement de fonds en reports sur valeurs de 1er ordre. Adr. à M. KYSAEUS junior, banquier, pl. de la Bourse, 10, la dem. de son prospectus (18289)

NETTOYAGE DES TACHES

sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et les gants, sans laisser aucune odeur, par la BENZINE-COLLAS Dauphine, 8, Paris. Médaille à l'Exposition universelle. (18286)

MALADIES DES FEMMES.

Traitement par M. LACHAPELLE, maîtresse sage-femme, professeur d'accouchement (comme par ses succès dans le traitement des maladies chroniques; guérison prompte et radicale (sans récidive) des inflammations cancéreuses, ulcérations, pertes, abaissement, déplacement, causes fréquentes et toujours ignorées de la stérilité, des langoues, palpitations, débilités, faiblesses, malaises nerveux, maigreur, et d'un grand nombre de maladies réputées incurables. Les moyens employés par M. LACHAPELLE, aussi simples qu'infaillibles, sont le résultat de 25 années d'études et d'observations pratiques dans le traitement spécial de ces affections. Consult. tous les jours, de 3 à 5 heures, rue du Mont-Thabor, 27, près les Tuileries. (18199)

CAPITAUX GARANTIS PAR DES TERRAINS ET IMMEUBLES. MUTUALITÉ IMMOBILIÈRE ET TERRITORIALE. VENTES ET ACHATS DE TERRAINS ET IMMEUBLES.

Les terrains et immeubles de Paris et de ses environs ont acquis et acquièrent chaque jour une plus-value considérable. Personne ne peut prévoir le terme de cette hausse progressive des valeurs immobilières; aussi tout le monde est d'accord pour reconnaître que jamais occasion plus sûre n'a été offerte à la spéculation prudente pour faire fructifier ses capitaux.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, le DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 20 août. Consistent en : (3848) Table, bureau, chaises, buffet, pendule, secrétaire, etc.

SOCIÉTÉS.

Etude de M. HALPHEN, avocat-agrégé à Paris, 38, rue Croix-des-Petits-Champs. D'un jugement rendu en la chambre du conseil de la première chambre du Tribunal civil de première instance de la Seine, le huit août mil huit cent cinquante-sept, enregistré, à la requête de M. Pierre AUDRIEL, président du conseil de surveillance de la Société du Crédit industriel, constituée par acte reçu par M. Dufour, notaire à Paris, le vingt-neuf septembre mil huit cent cinquante-sept, et dont le contenu est mentionné dans l'acte de liquidation ci-dessus.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal de commerce, la communication de la comptabilité des affaires qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

AVIS. Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication de la comptabilité et du rapport des syndics (N° 4262 du gr.).

TRIBUNAL DE COMMERCE.

AVIS. Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication de la comptabilité et du rapport des syndics (N° 4262 du gr.).